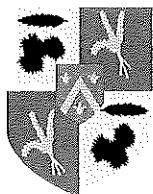


MAIRIE DE CHAMPCUEIL



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL, SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2020

Le conseil municipal est réuni sous la présidence de Madame Sandrine JACQUET Maire, qui ouvre la séance à 20h30.

Étaient présents : Sandrine JACQUET, François PLANTÉ, Maryse GROSBOIS, Jean-Claude GUIRAO, Sandrine MANI, Jean-Luc QUINTO, Céline TROUBLÉ, Joël VALETTE, Michelle BUSSEAU, Béatrice CHARROYER, Didier HARDOUIN, François NÉMON, Séverine CHARBONNEL, Matthieu VETARD, Axelle RAGU, Fernand LE COAT, Frédéric LE PORHIEL, Nathalie MOURLAN, Nadège DEHIL, Eric RENOU.

Ont donné pouvoir : Madame Jade BRUNEL,
à Madame Sandrine MANI,

Monsieur Geoffrey MASSONET,
à Séverine CHARBONNEL,

Monsieur Gérard SABLIER.
à : Madame Maryse GROSBOIS.

Le Conseil municipal a désigné Madame Maryse GROSBOIS secrétaire de séance,

1. APPROBATION DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2020

Après examen et délibéré le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve** le procès-verbal du conseil municipal du 2 juillet 2020.
- **Dit** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Essonne.

2. INFORMATION SUR LES DÉCISIONS DU MAIRE

Après examen et délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, prend acte de l'information relative aux décisions du Maire prise par délégation en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des collectivités Territoriales.

3. ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAMPCUEIL

Après examen et délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil municipal :

- **Adopte** le règlement intérieur du conseil municipal de Champcueil.
- **Dit** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Essonne.

4. DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ À LA DÉFENSE

Après examen et délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil municipal :

- **Désigne** Monsieur Jean-Luc QUINTO, conseiller municipal en tant que correspondant défense de la commune.
- **Dit** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Essonne.

5. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS COMMUNAUX AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL D'ESSONNE

Après examen et délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil municipal :

- **Désigne** Madame Sandrine JACQUET comme représentant titulaire de la commune de Champcueil au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du Val d'Essonne et Monsieur François PLANTÉ comme représentant suppléant.
- **Dit** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Essonne.

6. MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE DU S.I.A.R.C.E PAR ADHÉSION DE LA COMMUNE DE BOUTIGNY SUR ESSONNE

Après examen et délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil municipal :

- **Approuve** l'adhésion au Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau de la commune de Boutigny-sur-Essonne au titre de la compétence eaux pluviales urbaines.
- **Dit** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Essonne.

7. ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES PROPOSÉ PAR LE S.I.A.R.C.E POUR L'ACHAT D'ÉNERGIE (GAZ ET ÉLECTRICITÉ)

Après examen et délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil municipal :

- **Autorise** l'adhésion de la commune de Champcueil au groupement de commandes d'achat d'énergie (gaz et électricité) et prestations associées,
- **Approuve** la convention constitutive du Groupement de commandes entre le SIARCE, et les collectivités adhérentes pour l'achat d'énergie (gaz et électricité) et de prestations associées,
- **Approuve** la désignation du SIARCE comme coordonnateur du Groupement de Commandes,
- **Autorise** le Maire à signer ladite convention et tout document afférent,
- **Autorise** le représentant du SIARCE à signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses seront inscrites au budget.
- **Dit** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Essonne.

8. AVENANT N°1 AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DES SERVICES PUBLICS D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF PAR AFFERMAGE

Après examen et délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil municipal :

- **Approuve** le projet d'avenant numéro 1 au contrat de délégation des services publics d'assainissement collectif et non collectif par affermage sur la commune de Champcueil à intervenir entre le Siarce, la commune de Champcueil et la Société des Eaux de Melun.
- **Autorise** Madame le Maire à signer cet avenant ci-annexé et tout document relatif à cet avenant.
- **Dit** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Essonne.

9. CRÉATION DES COMITÉS CONSULTATIFS MUNICIPAUX

Après examen et délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil municipal :

- **Adopte** la création des 7 Comités Consultatifs Municipaux :
 - Urbanisme & travaux, sécurité routière
 - Environnement
 - Citoyenneté
 - Jeunesse & affaires scolaires
 - Culture, patrimoine tourisme
 - Vie associative, sports et loisirs
 - Finances & développement local
- **Adopte** la charte d'engagement du membre non-élu municipal, des modalités de candidature et de désignation.
- **Vote** pour le nombre de 10 sièges dévolus aux habitant.e.s de Champcueil participant aux Comités Consultatifs Municipaux.
- **Dit** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Essonne.

10. DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL

Après examen et délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil municipal :

- **Autorise** la décision modificative n°1 du budget primitif communal.
- **Dit** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Essonne.

11. ABROGATION DE LA DÉLIBÉRATION N°14 DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2019 CONCERNANT LA CESSION DU CHEMIN RURAL N°44

Après examen et délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil municipal :

- **Approuve** l'abrogation de la délibération n°14 de la séance du conseil municipal du 27 juin 2019 concernant la cession du chemin rural n°44.
- **Dit** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Essonne.

12. CONVENTION ORANGE PORTANT OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

Après examen et délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil municipal :

- **Approuve** le renouvellement de la convention ORANGE portant occupation temporaire du domaine public.
- **Dit** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Essonne.

13. CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE CHAMPCUEIL ET LES COMMUNES D'AUVERNAUX – FONTENAY LE VICOMTE ET NAINVILLE LES ROCHES POUR L'ACCUEIL SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE

Après examen et délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil municipal :

- **Approuve** les projets de convention avec les communes d'Auvernaux, Fontenay le Vicomte et Nainville les Roches,
- **Dit** que la participation financière des communes concernées sera inscrite au titre des recettes au budget de la commune.
- **Dit** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Essonne.

14. CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LE DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE, LA COMMUNE DE CHAMPCUEIL ET LE COLLÈGE OLYMPE DE GOUGES

Après examen et délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil municipal :

- **Autorise** Madame le Maire à signer la convention ci-dessus désignée et tout document en rapport.
- **Dit** que les recettes correspondant aux frais d'entretien des équipements sportifs du stade Yvon Vidot, seront inscrites au budget communal de l'exercice concerné.
- **Dit** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Essonne.

15. INTÉGRATION D'UN RÉSEAU DE SURVEILLANCE D'ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Après examen et délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil municipal :

- **Donne** son accord au département de l'Essonne, d'intégrer le réseau de vigilance « Référent – Sentinelle 91 », dès lors de se déclarer partenaire « référent » auprès de l'organisme FREDON Ile de France dans la lutte contre les espèces invasives énoncées, et de s'engager à impliquer le personnel communal dans l'observation, la détection, et la signalisation par remontée d'informations, de la présence sur le territoire de la commune de 3 espèces invasives et/ou nuisibles : le frelon asiatique, l'ambrosie à feuilles d'armoise, le chancre coloré du platane.
- **Dit** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Essonne.

16. CONVENTION «LE PANIER SOLIDAIRE»

Après examen et délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil municipal :

- **Adopte** le projet de convention avec « Le Panier Solidaire » et désigne Madame Maryse GROSBOIS, adjointe au Maire, pour représenter la commune à l'association.
- **Dit** que les crédits nécessaires pour la participation financière de la commune seront inscrits au budget.
- **Dit** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Essonne.

17. CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES POUR LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS

Le examen et délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil municipal :

- **Adopte** la convention avec la Caisse d'Allocations Familiales,
- **Dit** que les recettes relatives à la subvention seront inscrites au budget de la commune.
- **Dit** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Essonne.

L'examen de l'ordre du jour étant épuisé, le président de séance répond aux questions diverses, et lève la séance à 22h05.

QUESTIONS DIVERSES

1 : Question écrite : Un habitant de la commune demande s'il est prévu de nettoyer les caniveaux de la commune sur le rond-point Saint Thibault ; les caniveaux étant saturés de saletés et d'herbes et les pluies allant commencer à tomber et cela allant provoquer comme chaque année des inondations.

Madame le Maire répond que cela fait partie du travail des agents communaux, et que les agents ne peuvent pas intervenir correctement face au stationnement gênant des voitures dans ce quartier. Cela pose de réelles difficultés pour entretenir les caniveaux.

2 : Monsieur Le Porhiel, conseiller municipal, demande si on peut faire intervenir les gendarmes ?

Madame le Maire répond que la mairie pourrait en effet prévenir les gendarmes. Mais que dans un premier temps, la commune allait faire preuve de pédagogie face à ce stationnement intempêtif. Madame le Maire précise également que les éboueurs et la balayeuse ne peuvent pas travailler correctement.

3 : Monsieur Le Porhiel, conseiller municipal, demande quel est l'avancement du dossier de la « Dent Creuse ».

Madame le Maire répond que l'entreprise BOUYGUES a fait des efforts dans son projet. Il y aurait plus de mixité et moins de logements. En revanche il n'y a toujours pas assez de stationnements. Le plan présenté par l'entreprise BOUYGUES n'est pas vraiment lisible. La commune attend le prochain rendez-vous du 7 octobre avec l'EPFIF.

Madame le Maire communique les informations suivantes :

- La Direction Régionale des Affaires Culturelles subventionne la somme de 2 364€, correspondant à 40 % de la réparation de la clé de Jupiter qui se trouve sous le porche de l'église et au contrat d'entretien des chêneaux.
- L'arrêt de bus pour les maternelles se fera dorénavant devant l'église.
- L'accueil de loisirs sans hébergement va avoir une aide de l'État de 2 772€ pour les activités des mois de juillet et août 2020.
- Un lecteur de puce pour animaux va être donné à la commune par l'ICADE.
- La brocante reportée de dimanche dernier, sera sans doute annulée dimanche prochain en raison de l'absence de 45% des exposants, et la météo est incertaine.
- Madame le Maire demande aux habitants de Champcueil de voter pour les projets des écoles de la commune. Avec le lien suivant :
<https://budgetparticipatif.smartidf.services/project/le-budget-participatif-ecologique/selection/vote-des-franciliens>

Le Maire,


Sandrine JACQUET